



Le collectif "Marseille contre les MGP" ne lâche pas l'affaire

Christiane Wanaverbecq (Bureau de Marseille du Moniteur) | le 30/04/2021 | [Collectivités locales](#), [Bouches-du-Rhône](#), [Marseille](#), [Loi MOP](#), [Marché global de performance](#)



Ma newsletter personnalisée



Réagissant à la publication de l'appel d'offres pour réhabiliter cinq groupes scolaires Geep en recourant au marché global de performance, le collectif "Marseille contre les MGP", conduit par le syndicat des architectes des Bouches-du-Rhône, a annoncé, ce 30 avril, le dépôt d'un recours gracieux auprès du maire de Marseille. Il veut le convaincre de réaliser les travaux en loi MOP, plus respectueuse selon eux des architectes et des TPE-PME.

Réunis en visioconférence, ce 30 avril, les membres du collectif "Marseille contre les MGP" regroupés autour du **syndicat des architectes des Bouches-du-Rhône (SA13)** ont annoncé le dépôt d'un **recours gracieux auprès du maire socialiste de Marseille Benoît Payan** pour **empêcher la réhabilitation via un marché global de performance (MGP) de cinq groupes scolaires Geep** du nom du concepteur-réalisateur « Groupement d'Études et d'Entreprises parisiennes ». S'ils ne sont pas entendus, ils saisiront le juge administratif.

Sur le même sujet

A Marseille, les marchés globaux de performance créent la polémique

Quatre lots

Mobilisé depuis plusieurs semaines **contre ce mode de dévolution, qui « dessert les architectes et les petites entreprises »**, le collectif réagit à la publication, le 28 avril, de l'appel d'offres consistant à attribuer quatre lots d'une valeur totale de 85 millions d'euros (cf. encadré ci-dessous).

Interrogé par Le Moniteur, l'adjoint en charge des écoles Pierre-Marie Ganozzi a justifié le maintien de la procédure du MGP arguant que cela était la **seule solution pour respecter les critères de délai** – soit une signature des marchés avant le 31 décembre 2021 – **et de performance énergétique imposés par le Plan de relance**. « Pour en bénéficier, nous devons proposer des projets qui permettent d'atteindre une **baisse de 30 % de la consommation globale d'un bâtiment**. Un résultat possible à atteindre avec les écoles Geep qui sont des passoires thermiques. De plus, la plupart d'entre elles se situent dans des quartiers de la politique de la ville. Ces différents critères cumulés nous permettent de bénéficier de **subventions** au titre du Plan de relance et de l'Agence nationale de la rénovation urbaine **à hauteur de plus de 80 %** », affirme-t-il.

Clauses

Comprenant l'inquiétude du SA13 et de la Capeb13, il a rappelé que la Ville sera vigilante : « Dans le cahier des charges de la consultation, **nous avons augmenté la clause d'insertion et la note architecturale et multiplié par trois – de 10 à 30 % – la clause qui impose de sous-traiter les marchés aux petites et moyennes entreprises** », poursuit-il soulignant « le caractère exceptionnel du recours au MGP ».

Une mesure qui ne compte pas pour la présidente de la Capeb13 et de l'Union des entreprises de proximité des Bouches-du-Rhône (U2P13), Patricia Blanchet-Bhang. « Le Plan de relance a mis comme priorité le **soutien aux TPE-PME**. Or, **dans un MGP, elles n'auront accès aux marchés que via la sous-traitance**. Et on sait quel sort leur est réservé », a-t-elle insisté.

Travaux entre 2022 et 2024

La Ville table sur la **signature des marchés avant la fin de l'année** et des travaux, réalisés en site occupé, entre la mi-2022 et la mi-2024. Elle prévoit une exploitation entre mi-2024 et mi-2029. « C'est un calendrier qu'il est possible de tenir en ayant recours à la loi MOP, si la consultation est lancée en mai. L'argument du délai ne tient donc pas. De plus, **nous sommes persuadés que les MGP ne pourront pas être signés avant la fin de l'année** », maintient Maxime Repaux, président du SA13.

Les enveloppes financières consacrées aux études et aux travaux, par lot :

Lot 1 : Ecoles Bouge et Malpassé - Les Oliviers (24 millions d'euros HT)

Lot 2 : Ecoles Ayyalades - Oasis (13 millions d'euros HT)

Lot 3 : Ecoles Saint-André La Castellane (12,5 millions d'euros HT)

Lot 4 : Ecoles Vayssière (12 millions d'euros HT)